



Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 83 72 ou 83 74 ou 83 76

Télécopie : 04 13 55 85 09

Réf : 2014-06-30_sds_crr_csos_vf.docx

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30/06/2014

Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S. LUNDI 30 juin 2014

de 14 h 10 à 17 h – Salle Camargues
132 boulevard de Paris
13 003 Marseille



Par message électronique du 13 juin 2014, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Sylvia BENZAKEN, présidente de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 30 juin 2014 à 14 heures au siège de l'ARS PACA à la salle « Camargues », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

1° - Composition de la Réunion :

La CRSA, représentée par :

- Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :
- Nombre de présents en début de séance : **26 votants (21 présents et 5 procurations)**. Le quorum est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

L'Agence Régionale de Santé représentée par :

La Direction Déléguée aux politiques régionales de santé :

- M. Thierry THIBON – stagiaire au sein de la DDPRS

Le service Démocratie sanitaire :

- Mme Marie LOPEZ – Responsable de la concertation institutionnelle
- Mme Isabelle ARZOUMIAN – Assistante du service

La Direction « Offre de soins » :

- Mme Martine RIFFARD-VOILQUE – Directrice
- Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération
- Mme Caroline POGAM – Responsable de la cellule autorisations sanitaires
- Hervé FROMENT – Gestionnaire cellule autorisations sanitaires
- Maguelone BRUNET - Stagiaire cellule autorisations sanitaires

Les rapporteurs :

- Dr LACHAMP
- Dr ROUBAUD
- Dr BLANCHET
- Dr JACQUEME
- Mme SEBBAN
- Mme VERT

2° - Ordre du jour :

- + Approbation des comptes-rendus du 3 mars et du 16 avril 2014
- + Avis sur 21 demandes d'autorisation

La séance est ouverte à 14h10

3° - Approbation des comptes-rendus des réunions du 3 mars et du 16 avril 2014

Le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2014 et celui de la réunion du 16 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité.

4° - Avis sur les demandes d'autorisation

DOSSIERS « AUTORISATIONS » SOUMIS A AVIS

2014 A 034	Demande de transfert géographique de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique sous les modalités : ► d'unité de dialyse médicalisée, ► d'autodialyse, ► de dialyse à domicile (hémodialyse et dialyse péritonéale)	Association Grenobloise pour la Dialyse des Urémiques Chroniques (AGDUC) 888 chemin de la Croix Verte 38330 Montbonnot St Martin	AGDUC Unité de Gap Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud Site Muret 1 place Auguste Muret 05000 Gap
------------	--	--	---

Rapporteur : Dr LACHAMP – Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 035	Demande de transfert géographique de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique, sous les modalités : ► d'hémodialyse en centre, ► de dialyse médicalisée, ► de dialyse à domicile par hémodialyse et dialyse péritonéale, sur le site de l'Hôpital Saint Joseph	SAS Diaverum Marseille 9 rue Gaston Berger CS 50109 13387 Marseille cedex 10	Hôpital Saint Joseph 26 boulevard de Louvain 13008 Marseille
------------	--	---	--

Rapporteur : Dr LACHAMP – Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 5
 Défavorables : 0
 Favorables : 20

M. ESCOJIDO s'abstiendra de voter cette demande.

Pour lui, bien que la conformité au Schéma Régional de l'organisation des soins – Projet régional de santé (SROS-PRS) ne soit pas remise en cause, l'impact socio-économique, notamment en terme d'emplois, n'a pas été pris en compte dans le dossier.

M. GAILLET, représentant la Fédération à laquelle adhère l'Hôpital Saint-Joseph, propriétaire des locaux, précise que cette structure fait l'objet d'un transfert à l'identique et qu'il n'y a aucun problème avec l'ancien propriétaire.

S'agissant des problèmes liés à l'urbanisme, l'adhérent a pris les garanties auprès des interlocuteurs habilités.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 036	Demande de transfert géographique de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique, sous les modalités : ► d'hémodialyse en unité de dialyse médicalisée, ► d'hémodialyse en unité d'autodialyse simple, ► d'hémodialyse en unité d'autodialyse assistée, ► d'hémodialyse à domicile, sur le site de l'Hôpital Européen	SAS Diaverum Marseille 9 rue Gaston Berger CS 50109 13387 Marseille cedex 10	Hôpital Européen 6 rue Désirée Clary 13331 Marseille cedex 3
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr LACHAMP – Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

Mme BEURAIN demande s'il s'agit d'un transfert de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique du site de la Résidence du Parc sur deux sites distincts.

Le Dr LACHAMP précise que ce dossier ne concerne que le transfert de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique d'une structure située dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille sur le site de l'Hôpital Européen.

M. GAILLET rappelle que ce transfert géographique va dans le sens de la santé publique.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

Arrivée de M. Le Colonel JORDA

2014 A 037	Demande de prorogation de l'autorisation d'activité de soins de psychiatrie générale pour une durée de 2 ans avant transformation en Maison d'accueil spécialisée pour personnes handicapées psychiques	SAS Clinique Saint Michel Route d'Eoures 13400 Aubagne	Clinique Saint Michel Route d'Eoures 13400 Aubagne
------------	---	--	--

Rapporteur : Mme SEBBAN - Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

La présidente demande s'il s'agit d'une nouvelle demande de prorogation.
 Mme SEBBAN précise qu'il s'agit de la troisième demande de prorogation de l'autorisation.
 La 1^{ère} prorogation a été accordée jusqu'en 2012 puis une deuxième a suivi pour la période 2012- 2014.
 La présidente souligne les délais de réalisation très importants et demande si cette opération va aboutir.
 Mme SEBBAN confirme que les délais ne sont pas respectés. On attend la position du ministère dans le cadre de la fongibilité.
 Mme SEBBAN précise qu'il s'agit de la dernière demande.
 L'octroi de l'autorisation en médico-social, faisant suite à un appel à projet, sera effective en mars 2015. Par ailleurs, les travaux prévus doivent durer 18 mois.
 Un calendrier réalisable à octobre 2016 a donc été mis en place.
 Mme RIFFARD-VOILQUE souligne la reconversion complexe en médico-social, mise en évidence dans le SROS-PRS.
 Le champ médico-social doit trouver de meilleures réponses pour les handicapés psychiques.
 Les délais de réalisation du projet sont longs, mais il s'agit là d'une opération emblématique répondant aux besoins de santé publique et à l'objectif de fongibilité de l'enveloppe sanitaire en médico-social.
 Mme SEBBAN précise qu'il y aura aussi des délais de construction du nouveau bâtiment.
 Mme RIFFARD-VOILQUE indique que les travaux de réalisation débiteront dès que l'établissement aura été désigné comme lauréat de l'appel à projet.
 La présidente souligne le volontarisme régional mais aussi la lenteur nationale.
 M BUDET propose de donner un avis défavorable pour obliger à accélérer l'opération.
 Mme GUEDES rappelle que, dans le cadre d'un appel à projet, il peut y avoir d'autres candidatures.
 Mme RIFFARD-VOILQUE précise que le dossier de demande de fongibilité complet a été déposé fin avril à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS).
 Il devait être déposé au plus près de la réalisation de l'opération car ce qui est transféré en fongibilité est la masse financière correspondant à la recette assurance maladie de l'établissement la plus proche du transfert.
 Il y a eu une vraie réflexion autour des structures et du projet. Ce dossier est complexe.
 Mme GERMAIN précise que le projet d'établissement a été retravaillé.
 La présidente demande si une visite de conformité a été organisée suite à ces prorogations.
 Mme SEBBAN précise que des visites de conformité ont été réalisées pour se rendre compte de l'état des locaux et de l'ampleur des travaux.

C'est un accompagnement au long court.

Mme RIFFARD-VOLQUE rappelle l'intérêt de la population dans l'installation de cet établissement médico-social.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 038	Demande de prorogation d'autorisation de psychiatrie générale pour une durée de 2 ans avant transformation en Maison d'accueil spécialisée en santé mentale	SA Clinique de post cure La Bastide route de la Treille Camoins les Bains 13396 Marseille cedex 11	Clinique de post cure La Bastide route de la Treille Camoins les Bains 13396 Marseille cedex 11
------------	---	---	--

Rapporteur : Mme VERT - Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 040	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée dans les affections respiratoires pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 18 ans en hospitalisation de jour	SARL UGARIT Santé Les Jeunes Pousses 34 A avenue de la République 05102 Briançon cedex	Les Jeunes Pousses 34 A avenue de la République 05102 Briançon cedex
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr BLANCHET - Avis favorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 047	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée : > des affections de l'appareil locomoteur pour adultes en hospitalisation de jour > des affections du système nerveux pour adultes en hospitalisation de jour	Centre hospitalier Henri Duffaut 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9	Centre hospitalier Henri Duffaut 305 rue Raoul Follereau 84902 Avignon cedex 9
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr HELFER- Avis favorable

Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 039	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur pour adultes en hospitalisation de jour	SARL L'Eau Vive Le Village 04250 Turriers	Centre de rééducation fonctionnelle de Haute-Provence L'Eau Vive Le Village 04250 Turriers
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr GENIER TISSERAND - Avis favorable

Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 26

Mme RIFFARD-VOILQUE rappelle que l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte-d'Azur (ARS PACA) est favorable à la diversification des prises en charge mais indique qu'elle est soucieuse de l'inflation du nombre de journées de l'activité.

Elle émet le souhait d'une substitution de l'hospitalisation de jour à l'hospitalisation complète plutôt qu'une nouvelle autorisation d'hospitalisation de jour accordée.

Il faut prendre les patients en charge autrement.

La présidente précise que ce n'est pas ce qui est demandé au dossier.

M. CABRITA remarque que la demande en hospitalisation de jour est de plus en plus importante. Ce n'est pas évident que ce soit une demande de substitution.

La présidente précise que la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) doit se prononcer sur la demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée des affections de l'appareil locomoteur pour adultes en hospitalisation de jour et non sur une substitution de la modalité de l'hospitalisation de jour à l'hospitalisation complète pour cette activité.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 041	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée dans les affections de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète	Centre hospitalier La Palmosa 2 avenue Antoine Pégliion 06507 Menton	Centre hospitalier La Palmosa 2 avenue Antoine Pégliion 06507 Menton
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr MATHIEU - Avis favorable
Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26
Abstentions : 10
Défavorables : 0
Favorables : 16

Les dossiers 2014 A 041, 2014 A 043 et 2014 A 044 seront votés après la présentation de ceux-ci par le Dr Roubaud.

Mme BEURAIN pense que ce dossier doit être examiné avec les dossiers 43 et 44 concernant le même périmètre de territoire et pour lesquels deux avis défavorables ont été émis par le rapporteur.

Elle s'abstiendra de voter ce dossier qu'elle ne trouve pas assez abouti même si la modalité de prise en charge spécialisée dans les affections de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète est nécessaire sur le territoire.

Le Dr ROUBAUD précise que l'ensemble du Nord Est du département des Alpes Maritimes est concerné par cette installation.

M. GAILLET pense que les besoins sont réels, et demande si le Centre hospitalier La Palmosa peut répondre plus vite à ceux-ci que le Centre de rééducation cardio-respiratoire Val Gorbio dont le dossier est préparé depuis plusieurs années.

Le Dr ROUBAUD rappelle qu'il n'existe qu'un seul site disponible dans le SROS- PRS actuellement et les besoins sont identifiés à l'est du département.

La présidente soulève l'ambiguïté du dossier qui risque de pénaliser le Centre hospitalier la Palmosa.

Mme RIFFARD-VOILQUE précise qu'il s'agit d'une opération complexe mais l'ARS PACA accompagne ce dossier.

La volonté est de faire du Centre hospitalier la Palmosa un pôle de soins de suite et de réadaptation.

Le Dr ROUBAUD précise que l'évaluation de l'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée dans les affections de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète à l'ouest de Nice est de 39 860 journées d'hospitalisation complète et à Nice de 108 298 journées d'hospitalisation complète.

L'Est de Nice n'est pas couvert, ce qui représente 19 641 personnes âgées devant se déplacer.

M. SAMAMA demande pourquoi le dossier du Centre hospitalier La Palmosa bénéficie d'un avis favorable du rapporteur de l'ARS PACA par rapport aux deux autres dossiers présentés visant à obtenir l'autorisation sus mentionnée.

Le Dr ROUBAUD précise que le souhait de l'ARS PACA est de recomposer l'offre sanitaire et médico-sociale sur le bassin en redistribuant l'offre sanitaire moyen séjour sur un site et l'offre médico-sociale sur un autre.

La présidente rappelle qu'il s'agit de créer un pôle d'activité de soins de suite et de réadaptation spécialisé à l'extrême Est et la volonté de rapatrier près du Centre hospitalier de Menton des lits de soins de suite et de réadaptation plus isolés.

M. SAMAMA pense qu'il s'agit d'une réorganisation géographique.

La présidente précise qu'il s'agit plutôt d'une réorganisation démographique.

Le Dr ROUBAUD pense que l'on est dans une logique d'une meilleure répartition sur le territoire et à l'est des Alpes Maritimes.

Mme BEURAIN indique qu'il s'agit d'une substitution de lits de soins de suite et de réadaptation non spécialisé en lits de soins de suite et de réadaptation spécialisé pour les personnes âgées sur la capacité actuelle. La même population que celle déjà accueillie bénéficiera de cette transformation.

Il serait préférable d'attribuer la spécialité affections de la personne âgée polypathologique dépendante ou à risque de dépendance à un autre établissement dans l'attente de la révision du SROS.

Mme RIFFARD-VOILQUE précise que la spécialisation est supérieure et que la population concernée va actuellement ailleurs.

Mme BEURAIN indique qu'elle s'abstiendra de voter ; ce dossier ne lui semble pas abouti.

M. BUDET rappelle qu'il existe de réels besoins à l'est du département des Alpes Maritimes. Ce projet est soutenu par la principauté de Monaco.

Il souligne que le mode de rémunération entre le secteur public et le secteur privé est différent et que ce système de rémunération maintient une inégalité entre les secteurs.

M. SAMAMA se dit favorable à la présentation des 3 dossiers avant de passer au vote.

La présidente confirme que les autres dossiers vont être présentés avant le passage au vote de celui-ci.

M. TRIBOUILLARD pense que les dossiers de Menton et d'Antibes ne sont pas sur le même territoire.

La présidente confirme que c'est bien le même territoire concerné.

M. COLLOT remarque le vieillissement de la population dans le département des Alpes Maritimes. Pour lui, les dossiers doivent bénéficier d'un avis positif.

Le Dr ROUBAUD indique que le nouveau SROS est en préparation pour évaluer les besoins. Aussi, il n'est pas impossible que de nouvelles implantations soient nécessaires dans ce département mais le SROS actuel ne récence qu'une implantation disponible. La répartition doit être harmonieuse sur le territoire.

M. JARDRY constate qu'une implantation est nécessaire dans l'est du territoire.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 043	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète	SA Clinique Internationale de Cannes 33 boulevard d'Oxford 06400 Cannes	CSR Wilson 28 avenue Gaston Bourgeois 06600 Antibes
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr MATHIEU- Avis défavorable

Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26

Abstentions : 3

Défavorables : 9

Favorables : 14

M. JARDRY aimerait connaître l'offre de soins de suite et de réadaptation autour du territoire Niçois.

Le Dr ROUBAUD précise que l'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance représente 39 860 journées d'hospitalisation complète réparties entre les Centre hospitalier de Cannes, Centre hospitalier d'Antibes, Centre hospitalier de Grasse, la Clinique Sainte Brigitte, et l'Oliveraie des Cayrons.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 044	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation complète	SAS Clinique Saint Luc 42 voie Romaine 06045 Nice cedex 01	Clinique Villa Romaine 42 voie Romaine 06045 Nice cedex 01
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr ARRIGHI- Avis défavorable
Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26
Abstentions : 7
Défavorables : 10
Favorables : 9

Au préalable, le promoteur vient présenter son dossier devant la CSOS.

M. CABRITA demande quel est la demande la plus fondée sans tenir compte du critère géographique. Le Dr ROUBAUD insiste sur l'absence de permanence de soins à la Clinique Villa Romaine et sur l'importance de la réponse aux besoins d'un territoire.

M. LE GALL rappelle que le nombre de journées remplies ne peut être le seul critère de choix. La présidente rappelle qu'il y a un seul site disponible et que le rapporteur ne peut pas donner que des avis favorables.

Il doit y avoir une gradation dans l'argumentaire de l'avis favorable ou défavorable.

Mme BEURAIN souligne les points faibles du dossier présenté. Le dossier précédemment présenté est beaucoup plus complet.

En cas de recours de l'établissement contre la décision du Directeur général de l'ARS PACA la justification par rapport à l'évaluation des besoins est fragile.

Le Dr ROUBAUD souligne que la qualité du dossier n'est pas le seul critère d'attribution de l'autorisation mais que le projet doit répondre à un besoin.

M. BUDET rappelle qu'il existe un réel besoin dans l'est du département. Le Directeur général de l'ARS PACA saura motiver ce refus en cas de recours de l'établissement.

M. JARDRY pense que l'absence de permanence des soins soulevée dans ce dossier est problématique

M. GAILLET insiste sur le besoin réel de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance en région PACA et dans les Alpes Maritimes.

Il demande si on ne peut pas privilégier l'établissement qui répondra le plus vite aux besoins immédiats.

Mme RIFFARD VOILQUE répond en précisant que cette solution n'est pas conforme au SROS-PRS. On ne peut motiver une décision sur cet argumentaire.

Avis de la CSOS : Avis défavorable

**

2014 A 042	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation avec mention de prise en charge spécialisée des affections onco-hématologiques en hospitalisation complète	Association Clinique Saint Dominique 18 avenue Henri Dunant 06100 Nice	Clinique Saint Dominique 18 avenue Henri Dunant 06100 Nice
------------	---	--	--

Rapporteur : Dr ARRIGHI- Avis favorable
Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD



Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 045	Demande de transfert géographique de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation à titre exclusif, pour les enfants de plus de 6 ans et les adolescents, avec mention de prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien en hospitalisation de jour	SAS AJO Les Oiseaux 169 avenue du Prado 83110 Sanary sur Mer	AJO Les Oiseaux Centre hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne Sur Mer Centre hospitalier George Sand Avenue Jules Renard 83507 La Seyne sur Mer Cedex
------------	---	--	--

Rapporteur : Mme VERLAQUE- Avis favorable
Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

Le Dr ROUBAUD précise que les dossiers n°2014 A 045 et n°2014 A 046 sont présentés séparément mais sont liés.

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 046	Demande de transfert géographique de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation, pour adultes, avec mention de prise en charge des affections des systèmes digestifs, métabolique et endocrinien en hospitalisation de jour	SAS Maison de Régime Saint Jean 1 bis avenue des Allouettes 83320 Carqueiranne	Centre hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne Sur Mer Centre hospitalier George Sand Avenue Jules Renard 83507 La Seyne sur Mer Cedex
------------	---	--	---

Rapporteur : Mme VERLAQUE- Avis favorable
Dossier présenté en séance par le Dr ROUBAUD

Votants : 26
Abstentions : 0
Défavorables : 0
Favorables : 26

Le Dr ROUBAUD précise que cette opération va permettre de mutualiser les moyens et les plateaux techniques.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 048	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour les spécialités soumises à seuil concernant les pathologies urologiques	Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud 1 place Auguste Muret 05007 Gap cedex	Centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud Site de Gap Service de chirurgie urologique 1 place Auguste Muret BP 101 05007 Gap cedex
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis défavorable

Votants : 26
 Abstentions : 6
 Défavorables : 0
 Favorables : 20

Au préalable, le promoteur vient présenter son dossier devant la CSOS.

M. BUDET rappelle qu'il s'agit d'un dossier important pour le Centre hospitalier de Gap. Beaucoup d'investissements ont été réalisés.

Il y a un bon plateau technique et les compétences sont présentes.

Le Dr JACQUEME précise que le seuil d'activité à atteindre est de 30 interventions. Pour elle, les conditions optimales sont réunies pour que l'établissement arrive à l'atteindre.

M. BENAÏSSA remarque que la gestion du risque est bien encadrée. Si l'autorisation n'est pas renouvelée, les urologues vont partir.

Mme BEAURAIN rappelle que la Polyclinique des Alpes du Sud détient une autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour les spécialités soumises à seuil concernant les pathologies urologiques. Les urologues pourraient y exercer leurs compétences.

Le Dr JACQUEME précise que le partenariat public/privé n'a jamais été envisagé. Cette collaboration pourrait engendrer des problèmes juridiques et notamment d'assurance de responsabilité civile.

M. TRIBOUILLARD rappelle les difficultés de recrutement des praticiens dans ce territoire.

M. COLLOT souhaite que l'on donne une chance à la nouvelle équipe médicale.

M. BUDET soulève les difficultés pour un chirurgien d'aller travailler sur un autre site qui ne possède pas le même environnement technique.

M. JARDRY demande quelle est la procédure mise en place pour atteindre un seuil quand l'autorisation est supprimée.

Le Dr JACQUEME rappelle que si cette autorisation n'est pas renouvelée suite à injonction, un site sera libéré dans le SROS-PRS et une demande d'autorisation pourra être déposée par l'établissement lors d'une prochaine fenêtre.

Après obtention de l'autorisation, l'établissement aura 18 mois à compter de la visite de conformité pour atteindre le seuil réglementaire.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

2014 A 053	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation de pratiquer l'activité de soins de traitement du cancer, sous la modalité suivante : chirurgie carcinologique concernant ➤ les spécialités soumises à seuil pathologies gynécologiques et pathologies digestives	SA Société nouvelle Centre Chirurgical Saint Roch 235 rue de Gordes BP 10065 84302 Cavailon cedex	Centre Chirurgical Saint Roch 235 rue de Gordes BP 10065 84302 Cavailon cedex
------------	---	---	--

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis défavorable

Votants : 26
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 26

Au préalable, le promoteur vient présenter son dossier devant la CSOS.

M. GAILLET précise qu'il ne peut voter en se fondant sur les seuils. Il votera en se basant sur les besoins de santé publique.

M. BENAÏSSA rappelle que ces deux autorisations sont inscrites au SROS-PRS et que, si elles sont supprimées, l'établissement public ne pourra pas faire une demande d'autorisation.

M. ESCOJIDO remarque que si les seuils ne sont pas atteints, il peut s'agir d'un dysfonctionnement de l'équipe soignante.

Si la tendance est à la progression du niveau de l'activité et se rapproche des seuils à atteindre, il soutiendra le renouvellement de l'autorisation.

M. le Colonel JORDA souligne l'intérêt des patients.

Avis de la CSOS : Avis favorable

**

Départ de M. SEBBAH

2014 A 049	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation de l'activité de traitement du cancer sous la modalité chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies thoraciques	Centre hospitalier du Pays d'Aix-Centre hospitalier intercommunal d'Aix-Pertuis Avenue des Tamaris 13616 Aix-en-Provence	Centre hospitalier du Pays d'Aix-Centre hospitalier intercommunal d'Aix-Pertuis site d'Aix-en-Provence Avenue des Tamaris 13616 Aix-en-Provence
------------	--	--	--

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

Mme BEAURAIN précise que le seuil réglementaire de 30 interventions est presque atteint puisqu'il est au niveau de 29,3 si on se base sur la moyenne des trois dernières années.

Aussi, cette condition doit être examinée avec plus de souplesse.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 050	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation de l'activité de soins de traitement du cancer, sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies digestives	Centre Hospitalier Jean Marcel Boulevard Joseph Monnier CS 10301 83175 Brignoles Cedex	Centre Hospitalier Jean Marcel Boulevard Joseph Monnier CS 10301 83175 Brignoles Cedex
------------	--	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 051	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique pour la spécialité soumise à seuil concernant les pathologies gynécologiques	SAS Clinique Sainte Marguerite Avenue Alexis Godillot 83400 Hyères	Centre Hospitalier Jean Marcel Boulevard Joseph Monnier CS 10301 83175 Brignoles Cedex
------------	--	--	---

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis favorable

Votants : 25
 Abstentions : 0
 Défavorables : 0
 Favorables : 25

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité

**

2014 A 052	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer sous la modalité de chirurgie carcinologique : ► pour les spécialités non soumises à seuil ► pour les spécialités soumises à seuil concernant les pathologies digestives	SAS Clinique du Golfe Gassin /Saint Tropez RD 559 Rond point du Général Diego Brosset 83580 Gassin	Clinique Chirurgicale du Golfe de Saint Tropez RD 559 Rond point du Général Diego Brosset 83580 Gassin
------------	---	---	---

Rapporteur : Dr JACQUEME- Avis défavorable

Votants : 25
 Abstentions : 7
 Défavorables : 18
 Favorables : 0

Mme BEURAIN remarque que l'établissement n'est pas adhérent de la Fédération de l'Hospitalisation privée et demande dans quel secteur vont être orientés les chirurgiens digestifs.

Le Dr JACQUEME rappelle que l'activité en chirurgie digestive est réalisée par trois chirurgiens ; deux des chirurgiens viennent de Toulon.

Pour Mme BEURAIN, la question de la pérennité de l'activité de chirurgie carcinologique pour les spécialités soumises à seuil concernant les pathologies digestives à Gassin se pose.

Avis de la CSOS : Avis défavorable

**

Dossier SIOS

2197	Demande de renouvellement suite à injonction de l'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie cardiaque	SA Hôpital privé Les Franciscaines 3 rue Jean Bouin CS 10002 30032 Nimes Cedex 1	Hôpital privé Les Franciscaines 3 rue Jean Boulin CS 10002 30032 Nimes Cedex 1
------	--	---	---

Rapporteur : M. VAGNER

Dossier présenté en séance par Mme GERMAIN

Votants : 21

Abstentions : 13

Défavorables : 0

Favorables : 8

M. BUDET ne souhaite pas participer au vote par défaut d'information.

M. BRUN ne souhaite pas participer au vote.

M. GAILLET demande quel a été l'avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins du Languedoc Roussillon (CSOS LR).

Mme GERMAIN précise que la CSOS LR a émis un avis favorable sur cette demande de renouvellement suite à injonction.

M. BUDET et M. BRUN trouvent que le dossier présenté est trop incomplet pour qu'ils puissent donner un vote éclairé.

Avis de la CSOS : Avis favorable

La séance est levée vers 17 heures.

La présidente de la
Commission spécialisée de l'Organisation des soins



Sylvia BENZAKEN



Compte-rendu de la réunion du 30 juin 2014

Commissariat spécialisé de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion du 30/06/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement ent	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement ent	Signature
Président CS Organisation des soins	Vice-présidents		BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice	Présente					
Vice-président CS Organisation des soins			ESCOJADO Henri (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA	Présent	Pouvoir reçu de M. AMARANTINS				
LISTE DES MEMBRES CSOS PAR ORDRE ALPHABETIQUE									
a) Organisations syndicales de salariés non-salariés	4°	1	ABBATI Patrick, représentant CFDT	Présent			THURIN Françoise, représentant CFDT		
e) Organisations agricoles représentant les artisans, commerçants et professions libérales	4°	1	ALBARRAZIN Pierre, représentant de l'UNAFIL	Excusé			GALVEZ Jean Pierre, administrateur de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat		
f) Institutions accueillant des personnes âgées	7°	1	AMARANTINS Jean, Clinique, JCM Santé Antibes SYNERPA	Excusé	Procuration donnée à M. ESCOJADO		CHETON Claude, EMERA Greese SYNERPA		
g) Les 11 PCG ou représentant	1°	1	AME Michel (Dr), vice président du conseil général des Bouches du Rhône, délégué à la protection de l'enfance, à la prévention sanitaire et à la protection maternelle et infantile				SPORTIELLO Jocette, conseillère générale des Bouches du Rhône		
h) Groupements de communes	1°	1	AUCIBERT TRON Omar, président Communauté d'agglomération Dioisaise				en cours de désignation		
i) Médicos responsable SAMU/SMUR	7°	1	ALFFRAY Jean Pierre Pr, délégué régional des Bouches du Rhône et responsable du Samu des Bouches du Rhône				TERRAMORS Luc (Dr), délégué régional de l'AMUJ		
l) Organisations communales de salariés représentatives	4°	1	En cours de désignation en remplacement de Pierre-François WALLING (Dr dermatologue)				En cours de désignation en remplacement de Jean-Benoît ROCHE (Généraliste)		
h) Organisations professionnelles d'industriels représentatives	4°	1	BEAUVRAIN Sophie, représentante MEDEF PACA DOSTÈRE	Présente	Pouvoir reçu de M. MAURIZI		MEURCOT Daniel, représentant MEDEF		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	BENASSA Mohamed (Dr), président CME CH Apt	Présent			BROGLIA Jean Marc (Dr), président CME CH Arbonne		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice				SAMUELIAN Jean-Claude (Dr), CME AP HM		
h) Interme en médecine	7°	1	BERNARDU Nicolas, syndicat autonome des infirmes des Hôpitaux de Marseille (SAI-M)	Présent			MUNCK Stéphane, président de la Représentation des infirmes des infirmes de médecine générale (RUM IMSG)		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	BOUFFES Joël, directeur CH du Pays d'Aix	Excusé			ROUSSEAU Jean-Christophe, directeur du CH de la Croix-Rouge Draguignan	Présent	
a) Associations agricoles représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	2°	1	BRUN Philippe, Aeymal / CISS Piana	Présent	Pouvoir reçu de M. HANRIAT		ANDRE Robert, Fédération nationale Les Amis du Rural		
a) Etablissements publics de santé	7°	1	BUJET Jean-Michel, directeur général adjoint AP HM	Présent	Pouvoir reçu de M. DEVOUGE		DALLMISO Richard, directeur CH des Alpes du Sud		
l) Réseau de santé	7°	1	CLUQUET D'ORVAL Alexandra (Dr), médecin coordonnateur respiratoire du réseau de pédiatrie CRONOSSE 06				CRIGNO Cécile (Dr), coordonnateur réseau Glabats		
h) Membres des unions régionales des professions de santé	7°	1	COUES Dominique, présidente de la Fédération nationale des infirmiers				MUNNI Thierry, Fédération nationale des infirmiers		
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	DESCAMPS André, représentant CGT FO	Présent			TRIBOUILLARD Pierre, représentant CGT FO		
h) Mutualité française	5°	1	DEVOUGE Marc, vice président de la mutualité française Provence Alpes Côte d'Azur	Excusé	Procuration donnée à M. BUJET		En cours de désignation en remplacement de Simone DI NICOLA, CCD		



Compte-rendu de la réunion 30 juin 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emergence des membres

Réunion du 30/06/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emergence	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emergence	Signature
a) Associations de médecins et dentistes agréés	2°	1	DUMONT Fabien, Vice président de CODERPA des Alpes Maritimes				COLLOT Jacques, Vice président du CODERPA du Var	Présent	
c) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	ESCOLLIDO Hani (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA				STOURBEA Paul (Dr), Président de la CME du Centre de Clinique Résidence du Parc Marseille		
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	FAURE Charles, Président Syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône				PALON Annie, Présidente Syndicat des pharmaciens du Vaucluse		
e) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	GAILLET Patrick, directeur administratif Institut Amalut Tzanck St Laurent du Var	Présent			DAJMAS Jean Luc, directeur Hôpital Antoine Pasteur Daxiel Marseille	Excusé	
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	GORLA Jean François (Dr), médecin généraliste, président de l'URPS ML PACA				SAMAMA Philippe (Dr), médecin cardiologue, URPS ML PACA	Présent	
f) Organisations agricoles représentatives des exploitants agricoles	4°	1	GROSSO Jean Pierre, Chambre régionale d'Agriculture PACA				VERNET Bernard, Chambre régionale d'Agriculture PACA		
g) Associations des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi qu'associations handicapées	2°	1	GUILDES Monique, APEI Arles	Présente	Pouvoir reçu de Mme PLELIUAN		SUAREZ Michel, AFAJH des Alpes de Haute Provence, représentant l'URAPAH		
h) Associations agréées reconstruisant les logements dans les hôpitaux hospitaliers ou de soins publics	2°	1	HANNIAT Philippe (Dr), Affaires Médicales Réseau CSS PACA	Excusé	Procurator donné à M BRUN		OSTRID Serge, FN UD 13 CLOV		
i) Départements de la production de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	6°	1	HUSONNER Raymonde, Présidente France Sans Tabac	Excusée			FOUQUE Guilaine, OSE et membre du CA Promo Soins	Excusée	
Représentants des universités du 30/06/2014	3°	1	JARDRY Jean Pierre, représentant de la conférence de facultés des Alpes Maritimes	Présent			LAPPIN Jean Marc, représentant de la conférence de facultés des Bouches du Rhône		
m) Services départementaux d'incendie et de secours	7°	1	JORDA Luc (Colonel), chef de département des services incendie et de secours des Bouches du Rhône	Présent			BARBERS Jacques (Médecin Général), chef du service de santé et de secours médical, Service d'Incendie et de secours des Alpes Maritimes		
o) Ordre des médecins	7°	1	LE GALL Jean Luc (Dr), président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	Présent			GROS Mathis (Dr), vice président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins		
o) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	MAURIS Jean Louis, Président de la FHP Saclay	Excusé	Procurator donné à Mme OGSTERT-BEAURAN		BRINGAT Bernard, Clinique St Georges Mec	Excusé	
h) Institutions associatives des professionnels de santé	7°	1	MEYER Géraldine, conseillère technique UROPSS	Présente			DEBELLE François, directeur UROPSS		
h) Centres de santé, maisons de santé et pôles de santé	7°	1	MOUREN Jean Pierre (Dr), président de la fédération régionale des médecins et pôles de santé				MICHEL Lionel, secrétaire de la Fomas PACA		
i) Associations de professionnels des soins	7°	1	MUSCAT Bernard Christian (Dr), président de l'association des Médecins Généralistes du Grand Arles				FLUPPI Simon (Dr), Président de la Maison médicale de garde du Gapezac		
e) Organismes de l'observation de la santé, de l'analyse épidémiologique et de prévention	6°	1	ORADIA Yolande (Dr), directrice de l'ORS PACA				VERGER Pierre (Dr), directeur adjoint de l'ORS PACA		
h) Centres d'urgence de santé et de la santé au travail - Institut AT-MP	5°	1	PLELIUAN Pascal, directeur du cabinet du directeur général, chambre assurance maladie et action sociale	Excusé	Procurator donné à Mme GUEDES		SERVENT Pascal, sous directeur assurance maladie et action sociale	Excusé	
h) Circulaires régionales	1°	1	POUSSÉ Ludovic, conseiller régional	Excusé			MRAUCHAUX Christiane, conseillère régionale		
o) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	QUÉRUÉL Philippe (Dr), Hôpital Léon Bérard Hyères				CHALABREYSSÉ Jean Pierre (Dr), Médecin Généraliste de Provence l'Isle sur Mer		
h) Etablissements d'activités hospitalières à domicile	7°	1	REMYANT DOLE Fabienne, conseillère régionale FNEHAD PACA, directrice de Soins Assistance Marseille	Excusée			GUILHAVAT Pierre, directeur de l'ADAR		
e) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	REZVAN Remy (Dr), médecin généraliste, URPS	Présent			LIEUTAUD Dana (Dr), chirurgien orthopédiste, URPS		



Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement fait	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement fait	Signature
h) Organismes agréés ou rattachés des EPS	7 ^e	1	STOLDI Philippe (Dr), chef de service Biologie médecine, Intercentrales PH/CH d'Avignon	Ecupé			BERTOCCHIO Marie-Hélène (Dr), pharmacienne, Intercentrales PH/CHS Montpérin Aix en Provence		
h) Etablissements publics de santé	7 ^e	1	TORRES Dolorès Lina (Dr), présidente CME CH Edouard Belin Marseille				D'ANDRE Marquis (Dr), présidente CME CH Montpérin Aix en Provence		
i) Communes	7 ^e	1	TUBIANA Danièle, adjointe maire de Grasse, Alpes-Maritimes				AICARDY Gilles, maire de Cupes les Pins, Bouches du Rhône		
l) Transporteurs sanitaires	7 ^e	1	WOLFF Maurice, Ambulances Provence Secours Bouches du Rhône				CABRITA Anselme, Van Assistance	Présent	